

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS****DÉCISION N° DP2026_021 - COMMANDE PUBLIQUE
REALISATION DE BATIMENTS COMMUNAUTAIRES A PARAY LE MONIAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 3 mars 2026,

Considérant que la Communauté de Communes Le Grand Charolais a lancé une consultation selon les articles précités pour la réalisation de bâtiments communautaires à Paray-le-Monial,

Considérant que pour cette consultation, vingt-sept offres ont été remises réparties sur plusieurs lots,

Considérant qu'après analyse, une offre s'avère économiquement la plus avantageuse pour l'ensemble des lots,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer les marchés pour la réalisation de bâtiments communautaires à Paray-le-Monial aux entreprises suivants :

Lot 1 – Terrassement, VRD, Gros Oeuvre à **BARRAUD Gaël** – 71120 Changy, pour un montant de 55 492,80 €HT et un montant de Prestations Supplémentaires Éventuelles de 420 € HT.

Lot 2 – Charpente métallique, étanchéité, bardage métallique à **DAZY SAS** – 01750 Replonges, pour un montant de 658 999,97 €HT et un montant de Prestations Supplémentaires Éventuelles de 21 734,58 € HT.

Lot 3 – Ossature et plancher bois à **CHARPENTE LABARGE** – 71600 Poisson, pour un montant de 112 836,10 €HT.

Lot 4 – Menuiseries extérieures aluminium – Portes sectionnelles à **Ets COMTE et MARCELINO** – 71600 Paray le Monial, pour un montant de 88 615,00 €HT.

Lot 5 – Menuiseries intérieures bois à **FUYET PERE ET FILS** – 71600 Paray le Monial, pour un montant de 60 836,89 €HT.

Lot 6 – Plâtrerie, peinture à **BONGLET SA** – 39000 Lons Le Saunier, pour un montant de 94 748,00 €HT.

Lot 9 – Parquet contrecollé à **PARAY LINO** – 71600 Paray le Monial, pour un montant de 15 136,00 €HT.

Lot 11 – Électricité courants faibles à **CD'ELEC** – 71600 Paray la Monial, pour un montant de 89 935,77 €HT.

Article 2 : De déclarer le lot 7 – Plafonds suspendus, le lot 8 – Carrelage, faïence, et le lot 10 – Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire, infructueux et de relancer une procédure selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10/03/2026

ID : 071-200071884-20260305-DP2026_021-DE

S²LOW

Article 3 : De signer les marchés à intervenir et d'effectuer l'ensemble des démarches afférentes.

Article 4 : D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 6 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 5 mars 2026,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais


Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais